

centration de l'industrie alimentaire au Canada, le 15 mars 1963 (voir le rapport du directeur des enquêtes et de la recherche découlant de la loi des enquêtes sur les coalitions, année terminée le 31 mars 1963). Le comité recommande qu'on reprene cette étude sur une base continue et qu'on en étende la portée afin d'y inclure la vente au détail et la fabrication des denrées alimentaires canadiennes et en visant surtout la question de la concentration, la puissance du marché et les pratiques commerciales à l'égard des rapports entre détaillants et fournisseurs.

• (8.30 p.m.)

Il y a un autre sujet que j'aimerais mentionner. Le comité ne s'est pas prononcé sur la valeur véritable ou possible du mouvement des coopératives de consommation.

Certains d'entre nous croient fermement que les coopératives de consommateurs constituent une des meilleures armes contre le monopole privé dans le pays. Nous savons qu'on ne verra pas de sitôt ce mouvement exercer son influence, mais notre comité a tenu à faire une recommandation. Nous avons dit que, peu importe la puissance actuelle ou éventuelle du mouvement coopératif, une mesure régissant la constitution en corporation des coopératives ne peut plus se faire attendre.

Je crois avoir presque épousé mon temps de parole et développé mes arguments, et je vais donc mettre fin à mes remarques. Les membres du comité ont travaillé d'arrache-pied dans un grand esprit de collaboration. Il était agréable de travailler en leur compagnie et il régnait parmi nous un esprit d'entente sur les différentes questions. Nous avons exposé carrément nos divergences d'opinions, mais les terrains d'entente étaient nombreux.

Je souligne pour conclure que Rome n'a pas été bâtie en un jour. Les premières pierres de l'édifice parfait doivent être des mesures législatives visant à répondre aux besoins vitaux du peuple. A quoi sert de décrire un coucher de soleil radieux à un homme affamé. Il ne vaut pas la peine d'évoquer les bienfaits qui peuvent découler des mesures législatives qu'on va présenter dans l'avenir si on ne répond pas aux nécessités primaires du peuple. J'espère que le gouvernement s'appliquera à élaborer les premières mesures nécessaires pour assurer ces meilleures conditions de vie décrites avec tant d'éloquence dans le discours du trône. S'il le fait, il recevra notre entière collaboration.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je m'unis aux députés qui ont félicité les deux parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et de Nicolet-Yamaska (M. Côté), qui ont fait tout leur possible en pré-

sence d'un document qu'on ne peut mieux qualifier que d'amalgame politique destiné à cacher en cette année du centenaire les déficiences du gouvernement et ses terribles lacunes.

Dans le Yukon, monsieur l'Orateur, nous savons les remous qu'a suscités l'amendement présenté par l'opposition officielle. Nous avons insisté auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing), que je suis heureux de voir ici ce soir, pour obtenir un plus grand degré d'autonomie, mais nous n'avons reçu de lui, de ses fonctionnaires et du gouvernement, que de vaines paroles, des promesses en l'air, des propos vides de sens et des réponses qui ne satisfaisaient pas nos exigences légitimes. Le ministre dit que nous sommes en voie d'obtenir un plus grand droit de regard sur nos propres affaires dans le Yukon. Rien n'est plus inexact. A vrai dire, nous nous dirigeons même en sens opposé. Mais j'aurai l'occasion plus tard de vous entretenir plus particulièrement du Yukon.

Aujourd'hui nous traitons d'une question d'importance capitale pour tous les Canadiens, nom que les habitants du Yukon sont très fiers de porter, en cette époque de discorde et de confusion, confusion dont, par ailleurs, le Nouveau parti démocratique s'est fait le complice par son sous-amendement dont nous ne sommes absolument pas satisfaits. Le seul résultat de ce sous-amendement serait de causer du retard et d'accentuer la division. S'il était accepté, c'en serait fini de l'espoir de voir se réunir cette année une conférence sur la Constitution et cela créerait la division parmi ceux que l'incurie du gouvernement dans le domaine critique de l'unité nationale a déjà divisés.

Le sous-amendement est caractéristique du parti qui l'a présenté, c'est-à-dire idéaliste, superficiellement brillant mais tout à fait dénué de sens pratique. Le sous-amendement néo-démocrate est simplement un écran de fumée. C'est une version édulcorée du libéralisme et une échappatoire pour le premier ministre (M. Pearson) et le gouvernement. Je suis certain que les députés à ma gauche savent que le premier ministre veut éviter à tout prix une conférence constitutionnelle, car une conférence de ce genre révélerait la folie des politiques de renoncement du gouvernement libéral, de la théorie des deux nations, des deux régimes de pension dont le premier ministre cherche désespérément à se libérer.

Le sous-amendement néo-démocrate offre au premier ministre une solution et c'est une chose regrettable, car on pourrait particulièrement cette année retirer un effet maximum d'une telle conférence. Il est très dangereux